

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.016

TRAITEZ VOS POMMIERS

Notre Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures poursuit ses démonstrations de traitements d'hiver des pommiers à travers le département

Pour défendre efficacement les pommiers contre tous leurs ennemis, il est indispensable de connaître ces derniers. Pour la clarté de leur étude, nous les classerons en insectes, parasites, maladies, etc.



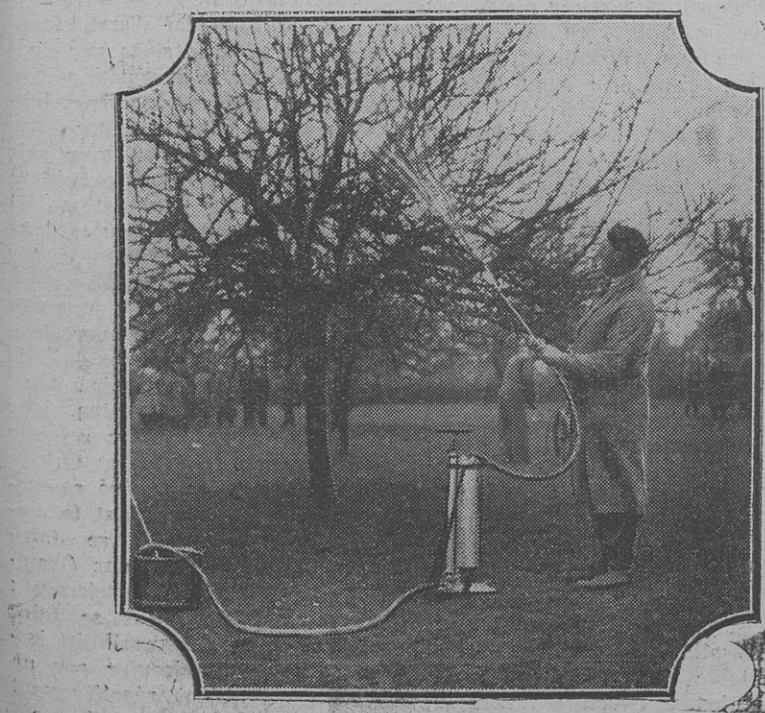
M. Merlant, professeur départemental d'agriculture, agitant la bouillie, pendant qu'un cultivateur verse lentement l'huile d'antracine. A gauche, le petit pulvérisateur de notre Syndicat de défense.

tes, d'une part, et, d'autre part, en parasites végétaux (champignons). Nous laisserons volontairement de côté ceux d'entre eux dont les dégâts sont sans importance, ou qu'on voit rarement.

I. — INSECTES PARASITES DU POMMIER

Parmi les insectes parasites du pommier, certains s'attaquent aux boutons et aux feuilles ; c'est le cas de l'anthronome, de la chenille arpen-teuse ou cheimatoïde, de la chenille fleuse ou hyponomeute. D'autres, comme le ver du fruit ou carpocapse, s'attaquent au fruit lui-même. D'autres, enfin, vivent sur le tronc et les branches ; tels sont les cochenilles ou kermès et le puceron lanigère.

L'anthronome (« Anthrenus pomorum ») est un petit charançon de 4 millimètres de longueur, de forme ovale et de couleur brune, avec des poils courts et serrés qui forment à sa surface un duvet grisâtre. Il apparaît au printemps, de la fin mars à la fin avril. Les femelles pondent à cette époque leurs œufs à l'intérieur des boutons de fleurs prêts à s'éclore. Huit jours après, l'œuf donne naissance à une petite larve blanche qui ronge l'intérieur du bouton, lequel roussit, comme s'il avait été gelé et présente l'aspect caractéristique d'un « clou de girofle ». Les petites larves se transforment alors en insectes parfaits qui s'envolent vers la fin de mai. On ne sait pas au juste ce que l'anthronome devient pendant l'été, mais, en hiver, on le trouve engourdi sous les vieilles écorces, sous les mousses, les feuilles sèches, etc., qui l'abritent du froid.



Cette petite pompe, actionnée par M. Martin, constructeur à Rennes, peut servir à la pulvérisation des arbres fruitiers et rendre de multiples services dans une petite ferme.

Il est très difficile de lutter contre l'anthronome. Le traitement d'hiver détruit bien la plupart de ceux qui sont sur les arbres traités, mais, comme l'anthronome vole facilement,

épais et large d'au moins 10 centimètres.

L'hyponomeute ou chenille fleuse (« Hyponomeuta malinella ») est, à l'état d'insecte parfait, un petit papillon dont les ailes postérieures sont grises, alors que les antérieures sont blanches, tachetées de noir. La ponte a lieu en juillet-août sur les branches des pommiers. Les jeunes chenilles éclosent en septembre et passent tout l'hiver sous la croûte dure, adhérente à l'écorce, qui protège leurs œufs. Elles en sortent fin avril, au moment où les feuilles apparaissent. Elles s'insinuent d'abord à l'intérieur des feuilles, puis, tous les jours à l'abri d'une toile protectrice, elles atteignent leur taille normale : un centimètre de longueur. Ces chenilles sont brun verdâtre, tachetées de noir sur le dos.

Le traitement d'hiver en détruit la plus grande partie, et le traitement de printemps, aux sels arsenicaux, empoisonne le reste.

Le Carpacap (« Carpocapsa pomonella ») est bien connu. C'est le ver des pommiers qui les rend impropres à la consommation quand il ne les fait pas tomber avant leur maturité. Petit et gris foncé, son papillon a deux centimètres d'envergure.



Malgré le vilain temps froid et brumeux, de nombreux cultivateurs de la région de Nozay assistent à notre démonstration de mardi dernier, dans un verger de M. Lelouneau.

Vers la fin de la floraison, quand le fruit est « noué », les femelles déposent un œuf dans l'« œil » du fruit en formation ; huit jours après, il en sort une petite chenille qui ronge aussitôt l'intérieur de la jeune pomme. Elle acquiert sa taille définitive en juillet-août, quitte le fruit qui est tombé, et, vingt jours après, le nouveau papillon qui en provient donne une seconde génération de vers qui s'attaquent aussitôt aux fruits restés sains.

La lutte contre le carpocapse est assez difficile, parce qu'il n'est vulnérable qu'au moment précis de son entrée dans le fruit. Il faut donc empoisonner la zone de pénétration pendant tout le temps où cette pénétration peut se faire. On y parvient par les traitements arsenicaux de printemps à ce que l'« œil » de tous les jeunes fruits reçoive bien du poison et le conserve. On conseille ordinairement deux traitements, l'un au moment de la chute des pétales, et l'autre quinze jours plus tard. L'expérience montre que si de fortes pluies ne surviennent pas après le premier traitement, celui-ci suffit à assurer l'obtention de 90 % de fruits sains, résultat déjà fort appréciable.

Les Kermès : On en connaît deux espèces sur le pommier. L'un est rond ; l'autre, beaucoup plus commun, est le « mytilaspis pomorum » ou « kermès coquille ». Sa forme en virgule lui a fait donner aussi le nom de « kermès virgule ».

Protégés par un bouclier résistant, les femelles de ces kermès tournent à leur profit la sève des pommiers qui souffrent en outre d'un véritable empoisonnement dû aux sécrétions salivaires de ces insectes. Par leurs deux ou trois générations par an, ils arrivent à

former de véritables croûtes sur l'écorce des arbres.

Avec les différents produits employés pour les traitements d'hiver, une seule pulvérisation, contrôlée par des examens au microscope, a provoqué la mort, sous leur bouclier, de 60 à 90 % des œufs de kermès.

Le Puceron lanigère (« Schizoneura lanigera ») est bien connu des arboriculteurs ; c'est lui qui forme ce qu'on appelle communément « le blanc » du pommier. Brun, de deux millimètres et demi de longueur, il sécrète des filaments cotonneux blancs, « enchevêtrés », formant une sorte de duvet sous lequel il est très difficile de l'atteindre. Il a de huit à quatorze générations par an. Lorsque le froid de l'hiver les gêne, une partie d'entre eux émigre sous terre, sur les racines.

Les plaies faites aux arbres par le puceron lanigère servent très souvent de porte d'entrée au redoutable champignon qui détermine le chancre. Les badigeonnages conseillés pour détruire le puceron lanigère sur les formes basses ne peuvent être évidemment appliqués aux hautes tiges de nos vergers. La plus grande partie en peut être détruite par les traitements d'hiver, répétés plusieurs années de suite, surtout avec les



Malgré le vilain temps froid et brumeux, de nombreux cultivateurs de la région de Nozay assistent à notre démonstration de mardi dernier, dans un verger de M. Lelouneau.

huiles blanches. Sur les racines, on peut les atteindre par des injections de sulfure de carbone faites au pal dans le sol.

II. — MALADIES DU POMMIER ET PARASITES VÉGÉTAUX

Parce qu'elles servent d'abris aux parasites de toutes sortes, les vieilles écorces sont franchement nuisibles. Il faut les détruire. Un bon traitement d'hiver les décolle ; elles tombent ensuite très facilement, se détachant parfois d'elles-mêmes, mais il est préférable de les enlever à l'aide d'une raclette.

Les algues, mousses et lichens sont ces végétaux verts, roux ou blanchâtres, que l'on trouve en si grande abondance sur les branches et le tronc des pommiers auxquels ils font, dans certains cas, une véritable chevelure. Outre qu'ils privent l'arbre d'une part importante de sa sève, ils en gênent notablement la respiration et ils constituent autant d'abris pour les parasites. Le but principal des traitements d'hiver est précisément de détruire ces abris.

La tavelure est un champignon dont les effets sont également bien connus des arboriculteurs. Elle attaque non seulement les feuilles et les fruits, mais aussi le bois des arbres. L'invasion se produit au printemps et se développe d'autant mieux que la saison est plus humide. Dès son apparition, elle provoque l'avortement des jeunes fruits et le dessèchement des feuilles. Elle entraîne ensuite les fruits formés sur lesquels elle se manifeste par des taches noires et dures, de forme irrégulière, qui déprécient fortement ces fruits.

Un Brin de Causette...



Vlà qu'on nous annonce à présent le temps des vaches maigres, non point rapport à l'approche du carême, mais parce qu'il y a un déficit de quatorze milliards dans la caisse et qui l'élan pu question que de compressions des dépenses. Seulement ceusses qu'on veut « comprimer » y rouspètent comme si qu'on les étranglait et pis y eriaient que la vie a point baissé...

Alors, c'est toujours la « Vie chère » ! Mais la faute à qui ? Nos produits de la terre ont baissé — et comment grand Dieu ! — alors que les consommateurs les payant presque toujours aussi cher. Yen a trop qui cherchant à en mettre plein leurs poches et qui se moquant pas mal de tout les compressions, décrets ou mesures des Pouvoirs publics. En attendant c'est nous les diables, qui vendant tout bon marché et qui payant tout au prix fort. Vous voulez des exemples ?

Une piau de bœuf valait y a deux ans 400 à 500 francs. An'hui elle vaut 40 à 50 francs (quand c'est encore qui fallait point payer pour faire enlever nos animaux crevés !) C'est y que les « godasses » ont baissé en même proportion ? La laine valait 20 à 24 francs le kilo ; an'hui elle est tombée à 3 francs dix sous. Les vêtements only y baissent pareille. Et le lin et le chanvre dan' ! Y ont si bon marché à la culture que benôit on en cultivera pu... Les belles carottes potagères qui nous payent en campagne 23 francs les 100 kilos, elles sont « données » pour 1 fr. 20 ou 1 fr. 25 le kilo, au consommateur. Même chose pour les patates et ben d'autres marchandises.

Un païsan qu'a acheté un bœuf 4.000 francs qui voye les cours diminués de moitié, au bout d'un an, l'est ben forcé de vendre sa bête en perdant deux billets de mille, après l'avoir nourri tout l'année ! Faut qu'elle parle à n'importe quel prix, alors que souvent les commerçants, quand c'est que les prix baissent, y pouvant attendre des moments meilleurs pour liquider leur camelote, sans trop de perte.

Avec 100 kilos de froment, on peut faire 100 kilos de pain. Alors, on vend not grain alentour de 100 francs et pis on achète not pain su la base de 185 francs les 100 kilos, d'où une écart de 85 francs, sans parler du son qu'est en rabiot. Et si que ce froment nous a coûté 135 ou 140 francs à produire, nous pouvons point le conserver indéfiniment dans not grenier, jusqu'à ce qui nous donne un bénéfice, fallait qui soyé consommé dans l'année, même si que la perte est considérable pour le cultivateur.

Si qu'on comparait les coefficients des prix de nos produits, rapporté avec les prix d'avant la guerre, avec ceusses des autres marchandises, qui nous fallait acheter, on verrait ben que les nôtres sont ben en dessous des autres. Alors, qui c'est qui fait la Vie chère ? et pis qui c'est qu'est déjà un « comprimé »... avant que les compressions soyent commencées ?

Pauvre Jacques Bonhomme ! T'as jamais été ben chanceux, pisque avant la guerre et pis au cours des siècles, t'as toujours travaillé comme un mercenaire et que t'as point fait de jolies fortunes. Quand c'est qui a eu un temps où les moutons se vendaient cent sous, une vache 38 francs, une douzaine d'œufs 9 centimes, une livre de beurre 17 centimes et qu'on payait une servante de ferme 45 francs l'année ! L'est vrai qu'à c'te époque le franc valait vingt sous et pis qu'on mettait au pilori les voleurs, les profiteurs et les mercantis, au lieu de les décorer comme an'hui !

maître jeannot

EN 2° PAGE :

La Revision des Baux à Ferme
Les difficultés principales du problème

Les Traitements de la Grappe dans l'Ouest

Difficultés, Echecs et Réussites en 1932

Par L. MOREAU et E. VINET

Si, pour un certain nombre de viticulteurs, l'année 1932 n'a pas tenu ses promesses ; si, pour quelques-uns d'entre eux, elle fut même presque désastreuse, elle est loin cependant, dans l'ensemble et pour notre région, d'avoir été une année mauvaise, comparable à 1910 et à 1915 (années de Mildiou et de Cochylys) ou bien à 1927 (année de Mildiou).

Dans les diverses appréciations que les viticulteurs portent sur la valeur des traitements de la grappe, dans les années de forte invasion de Cochylys et de Mildiou, les uns, ceux qui ont échoué — nous en connaissons qui n'ont fait que deux hectolitres à l'hectare — se montrent sévères et accusent les traitements d'avoir fait faillite ou, tout au moins, estiment qu'ils sont insuffisants et que l'on ne peut fonder sur eux de grandes espérances. Les autres, ceux qui ont fait une bonne récolte, accordent à ces traitements une confiance quelquefois trop absolue.

En présence d'appréciations aussi différentes, parfois même opposées, que devons-nous penser des méthodes actuellement employées pour combattre les ennemis de la grappe ?

Nous voudrions, dans cette note, mettre, si possible, les choses au point et fournir aux intéressés une appréciation équitable de la valeur des traitements, en même temps que leur montrer les difficultés qu'il faut vaincre pour bien protéger la grappe.

Les différences d'appréciation que nous constatons entre les viticulteurs peuvent être dues :

1° A ce que les maladies n'ont pas sévi sur tous les points de la région avec la même intensité et que, en conséquence, il a été plus facile de se défendre ici qu'ailleurs.

2° Aux difficultés que rencontre la bonne exécution des traitements de la grappe. Tous les viticulteurs n'apportent pas à cette exécution les soins qu'elle exige, car tous ne se rendent pas compte de l'importance que ces traitements présentent.

Sur le premier point, nous distinguons entre la Cochylys et le Mildiou. Pour ce qui est de la Cochylys, il est certain que la maladie n'a pas sévi également sur tous les points de la région. La localisation de l'insecte est souvent la règle, ce qui n'implique pas, cependant, qu'il soit inexistant sur les autres points, mais seulement qu'il y est moins abondant et, par suite, plus facile à combattre efficacement. Pour le Mildiou dont l'évolution est, beaucoup plus que celle de la Cochylys, sous la dépendance des conditions atmosphériques, assez semblables dans une région peu étendue, la localisation est moins fréquente. L'invasion, en 1932, a été assez générale, mais moins forte qu'en 1927. Il a été plus facile de la combattre et dans l'Ouest, le mois d'août a rendu plus aisée la tâche du vigneron, en limitant le développement du Rot-Brun.

Sur le second point, et pour mieux nous rendre compte des difficultés que présentent les traitements de la grappe, nous allons examiner successivement :

1° La grappe, c'est-à-dire l'organe vulnérable ;

2° Les produits insecticides et antiprotogamiques, c'est-à-dire les remèdes ;

3° Les moyens de les appliquer, c'est-à-dire les traitements.

Nous pourrions aussi faire entrer en ligne de compte le praticien chargé d'utiliser les remèdes et dont l'habileté est plus ou moins grande. Nous ne songeons pas toujours à la part personnelle que nous avons dans l'échec.

I. — La Grappe. — Très rapidement, elle se débâte, pour ainsi dire, aux soins qu'on veut lui donner. Ce n'est que pendant un temps assez court et alors qu'elle est encore peu développée, qu'elle est à la portée du praticien chargé de la protéger.

Nous avons montré autrefois que le premier épandage fait vers la fin

de mai, pouvait attendre 90 % des grappes dont 93 % étaient bien imprégnées de liquide. Le second, exécuté au début de juin, en atteignait encore 92 % dont 70 étaient bien arrosées. Le troisième, après le 15 juin, n'en touchait plus que 33 %. Il ne suffit pas d'atteindre les grappes, il faut encore que les liquides soient bien répartis et en quantité suffisante entre les boutons floraux, ce qui dépendra du développement de la grappe et du pulvérisateur employé. Avec des appareils à dos, en passant des deux côtés du rang, dans les expériences rapportées plus haut, 100 grammes de grappes avaient retenu : 1° au premier traitement 139 milligrammes d'arséniate de plomb ; 2° au deuxième traitement, 10 à 15 jours plus tard, 376 milligrammes. En utilisant pour cet épandage un appareil à traction, les grappes n'avaient retenu, au premier traitement, que 32 milligrammes d'arséniate au lieu de 139 milligrammes.

A l'été, la grappe est cachée ; on l'atteint difficilement et incomplètement. Il faut aller la chercher derrière son écran de feuilles ou la rendre visible à l'opérateur par un effeuillage, toutes choses difficiles à réaliser dans la pratique.

II. — Les produits insecticides et antiprotogamiques. — Les produits que l'on emploie aujourd'hui sont-ils toujours efficaces ? On s'en tient pour le Mildiou aux sels de cuivre. Il suffit pour se rendre compte de leur efficacité, de ne pas siffler quelques souches au milieu d'une vigne traitée. On verra, un peu plus loin, la perte de récolte éprouvée lorsque l'on a seulement supprimé les deux premiers sulfatages, fait de bonne heure. Contre la Cochylys, on a recours, depuis quelque temps déjà, aux arsénicaux. Ces traitements n'ont pas été adoptés, sans que l'on ait autrefois essayé beaucoup d'autres produits et beaucoup d'autres moyens de destruction dirigés non seulement contre la larve, mais encore contre la chrysalide et le papillon. Ceux qui ont suivi la lutte menée, depuis 25 ou 30 ans, contre la Cochylys, par de nombreux expérimentateurs, pourront s'en souvenir, ce qui leur évitera peut-être de renouveler des essais qui, dans la pratique, se sont montrés insuffisants. Devant les difficultés que l'on rencontre et qui, certes, ne nous échappent pas, on pourrait il est vrai, si ce n'était la question de la main-d'œuvre et des frais occasionnés par la multiplicité des traitements, recourir tout à la fois aux différents procédés de lutte contre la chrysalide, le papillon et la larve.

Les arsénicaux, nous le demandons, sont-ils vraiment les meilleurs insecticides que nous possédions aujourd'hui ? Nous avons été en mesure, en 1932, de vérifier de nouveau leur efficacité. En première génération, ils ont amené une mortalité de 93 %. Il est difficile d'obtenir mieux dans des conditions voisines de celles de la pratique. Mais comment expliquer, alors, malgré une telle mortalité, les dégâts causés en seconde génération ? Les traitements ne donnant pas 100 % de destruction, il reste, dans les années de grande invasion, suffisamment de larves pour occasionner, en seconde génération, d'importants dommages. Par ailleurs, les dégâts, et c'est le cas qui s'est produit cette année, ne sont pas forcément proportionnels à l'importance, en nombre, de l'invasion. Ils dépendent de l'évolution plus ou moins lente des larves ou encore de causes secondaires qui peuvent les augmenter, comme l'humidité qui, en septembre et octobre 1932, a favorisé la pourriture ; de l'état de maturité plus ou moins avancé de la grappe ; de la constitution de celle-ci (grappe à grains serrés), etc.

Comment concevoir alors la défense du vignoble contre cette seconde génération ? 1° d'une façon directe, par des pulvérisations cupro-nicotinées ou cupro-arsénicales, si les grappes sont bien visibles, ou, dans le cas contraire, par des pourdrages ; mais, de toute manière, ces traitements ne peuvent donner qu'un taux de mortalité bien inférieur à

celui que l'on obtient contre la première génération; 2° d'une façon indirecte qui consiste à traiter copieusement la grappe, tous les ans, contre la première génération, pour arriver à diminuer notablement le nombre de Cochylys et à rendre moins fréquentes, sinon à supprimer, les grandes invasions, dans la suite des années. Peut-on arriver pratiquement à ce résultat? Nous sommes fondés à le croire, en considérant les numérations de papillons capturés, depuis 1923, dans 12 pièges-appâts installés toujours au même endroit, depuis 1911, dans notre vignoble d'expérience. Voici les résultats: 1923: 7.596; 1924: 10.331; 1925: 15.786. A partir de 1925, les traitements cupro-arsénicaux sont généralisés à Belle-Beille et les captures deviennent: 1926: 2.783; 1927: 3.513; 1928: 5.252; 1929: 1.663; 1930: 5.251; 1931: 5.312; 1932: 2.536.

III. — Les traitements. — Il est encore des viticulteurs qui attendent la première manifestation des maladies (cryptogames ou insectes) pour commencer leurs traitements. Ils perdent ainsi le bénéfice d'une action préventive et éprouvent des difficultés particulières pour mener à bien la lutte, ultérieurement, du fait que les germes se sont multipliés et que la végétation, plus avancée, rend plus difficile l'exécution des traitements de la grappe. Si l'année est humide, leur récolte se trouvera bien souvent compromise; les années de grandes invasions en font foi.

Il en est d'autres, au contraire, qui traitent leur vignes contre le Mildiou et la Cochylys, au moyen de la bouillie cupro-arsénicale, lorsque les pousses n'ont que 8 à 10 centimètres de long, c'est-à-dire à une époque où les grappes ne sont pas encore bien formées ni toutes apparues. Ce premier traitement manque son but, le plus souvent. Il n'offre d'intérêt que dans les régions où la vigne est envahie, dès le début de sa végétation, par le Mildiou, ce qui est rare, ou par des insectes comme la Pyrale, le Cigariier, l'Altise, encore que, dans ce cas, il ne soit pas toujours indispensable. Les vigneronniers qui, après ce premier traitement hâtif, se croient momentanément préservés et qui attendent ensuite la manifestation des maladies pour agir de nouveau sont, comme les premiers, exposés à perdre leur récolte.

Il existe une période opportune pour appliquer les traitements préventifs sur la grappe. Elle débute lorsque les boutons floraux commencent à se séparer, c'est-à-dire, sous notre climat septentrional, dans la dernière décennie de mai. Elle marque l'époque du premier traitement cupro-arsénical. Elle dure jusqu'à vers le 10 juin, avec un décalage de quelques jours suivant les années. Pendant cette période, la grappe se développe très vite. Un second traitement, pour compléter le premier, devient alors nécessaire; il devra être exécuté 10 à 12 jours plus tard. On le fera aussitôt que les boutons floraux, bien séparés les uns des autres, permettront aux bouillies d'imprégner complètement les grappes en pénétrant entre les pédicelles. Passé ce temps, les grappes sont plus ou moins cachées et il devient difficile de les atteindre.

L'abondance de la pulvérisation n'est pas moins importante que l'époque de l'application de ces deux traitements. Les jeunes grappes étant bien visibles, faciles à atteindre avec le jet du pulvérisateur, il est aisé de les inonder avec la bouillie cupro-arsénicale et il vaut mieux, dans ce but, utiliser avec abondance une bouillie à 1,5 % de sulfate de cuivre, plutôt que d'employer avec parcimonie une bouillie à 3 % par exemple.

L'emploi des appareils à traction, dans les conditions ordinaires de leur fonctionnement, est contre-indiqué. Ils ne laissent pas sur les grappes une proportion suffisante de bouillie pour assurer leur préservation, par plus contre le Rot-Gris que contre la Cochylys. Mais on conçoit que certaines modifications pourraient être apportées à ces appareils ou dans leur emploi pour les rendre utilisables avec chances de succès. Il faut donc, pour l'instant, recourir, pour faire ces deux traitements d'assurance, à des pulvérisateurs à dos d'homme, passer des deux côtés du rang et bien viser les grappes sans négliger les feuilles.

Ce n'est que lorsque ces deux conditions d'opportunité et d'exécution sont réalisées que ces deux traitements méritent vraiment le nom de « traitements d'assurance », que nous leur donnons. Les résultats qu'ils permettent d'obtenir sont alors très remarquables.

Nous répétons ces traitements tous les ans parce que, tous les ans, nous sommes exposés à avoir du Mildiou et de la Cochylys. Ils constitueront comme une prime d'assurance que le viticulteur devra s'imposer.

La grappe étant ainsi de bonne heure protégée, on pourra, dans la suite, proportionner l'effort à l'importance plus ou moins grande des invasions. Mais déjà, nous l'avons mise à l'abri de la première attaque de la Cochylys et de celle du Rot-Gris.

Voici, en appliquant cette méthode, quels ont été les résultats obtenus dans notre vignoble d'expérience de Belle-Beille.

Si vous voulez une ONDULATION ELECTRIQUE INDEFINISSABLE garantie malgré la pluie...

chez **CAILLOCE**
10, Rue Crébillon — NANTES

Vous aurez un travail soigné et consciencieux aux plus bas prix.

RÉSULTATS OBTENUS EN 1932 AVEC LES TRAITEMENTS D'ASSURANCE AU VIGNOBLE D'EXPERIENCES DE BELLE-BEILLE

Dans ce vignoble (six hectares), complanté en Chenin blanc, Chardonnay, Gamay, Cabernet franc, avec prédominance du Chenin, les ceps sont en général très vigoureux, malgré leur âge (la plantation date de 1900), de sorte que le milieu est particulièrement favorable au développement et à l'étude des maladies.

Au printemps de 1932, la préparation était belle: 30 grappes en moyenne par souche dans le Gamay et 19 dans le Chenin. Nous n'avons intentionnellement fait que quatre sulfatages, dont les deux premiers à la bouillie cupro-arsénicale, vers le 25 mai et le 9 juin. Seules 40 souches de Gamay et 40 souches de Chenin n'ont pas reçu ces deux traitements. Les deux autres sulfatages à la bouillie bordelaise, intéressant tout le vignoble — témoins compris — ont été exécutés vers les 5 et 25 juillet. Nous les avons complétés par quatre poudrages au soufre cuprique: au début de juin (sauf pour les témoins), au début de juillet, fin de juillet et mi-août. Un cinquième soufrage a été exécuté les 6 et 7 septembre, seulement sur une partie du vignoble envahie par l'Oïdium.

La bouillie que nous employons renferme: 1,5 % de sulfate de cuivre, 3 % de chaux blutée et 1 % d'arséniate de plomb. Elle est utilisée à raison de 10 hectolitres environ par hectare de 4.500 souches pour l'ensemble des deux premiers traitements.

Nous avons eu du mildiou de la feuille, mais la santé générale du feuillage a été cependant assez bonne pour assurer la maturation du fruit et l'écoulement du bois. Nous n'avons pas eu pratiquement de Rot-Gris et n'avons souffert que très peu du Rot-Brun, tandis que les souches témoins ont été ravagées, feuilles et grappes.

Quant aux insectes ampélophages, nous comptons, en première génération, dans le Chenin et le Gamay, au 27 juillet: 117 larves pour 100 grappes, et 8 larves seulement dans

les parties traitées, spécialement surveillées.

Les dégâts globaux ont été chiffrés à la récolte. La production rapportée à l'hectare, a été dans les témoins: 3 hectolitres 8 pour le Gamay et 7 hectolitres pour le Chenin. Dans les parties de la vigne où les essais ont été suivis et qui ont reçu les deux traitements d'assurance, la production a été: 23 hectolitres 5 dans le Gamay et 22 hectolitres dans le Chenin blanc.

Les deux traitements d'assurance ont sauvé les neuf dixièmes de la récolte obtenue en 1932. Elle a été pour l'ensemble de ce vignoble, malgré son âge et ses manquants, malgré la Couleure et les maladies (Mildiou, Oïdium, Cochylys et Eudémis) de 116 hectolitres de moût, c'est-à-dire le double de celle de 1927, dernière année de grande invasion du mildiou.

Les viticulteurs qui prétendent avoir réussi ou échoué dans la lutte contre les maladies, apprécient bien souvent leurs résultats, en se contentant de comparer leur vigne avec celle du voisin. Ils ont garde de laisser des témoins non traités pour fonder leur appréciation et il n'est pas douteux qu'ils se privent ainsi du seul moyen de contrôle qui pourrait donner à leur jugement toute sa valeur. Ils sont loin aussi d'être d'accord sur ce qu'il faut entendre par réussite et par échec. S'ils attendent des traitements, dans une mauvaise année, un rendement de 100 %, on peut dire qu'ils ne réussiront jamais. Si, plus modestes, ils se résignent à faire la part du feu, on pourra dire qu'ils n'auront pas échoué, lorsque dans une année de maladies, ils auront convert les frais. Entre ces deux extrêmes, ils auront des réussites plus ou moins grandes, mais toutes devront laisser un bénéfice. Il va de soi que si, faute de maladies, les traitements n'ont pas à intervenir, ce serait une erreur d'interprétation que de leur attribuer une action préservatrice quelconque; ils ne valent que pour empêcher et résister, mais ils ne valent que pour empêcher et résister.

L. MOREAU et E. VINET.
Ingénieurs-agronomes.

La Revision des Baux à Ferme

LES DIFFICULTÉS PRINCIPALES DU PROBLÈME

Nous recevons des Agriculteurs de France l'intéressante étude ci-dessous:

Le problème de la revision des baux à ferme au profit du fermier, pendant depuis plus d'un an devant le Parlement, apporte un trouble grave aux relations entre propriétaires et fermiers. L'annonce d'une loi qui se fait toujours attendre — et qui serait nécessairement d'ordre public pour avoir son plein effet — empêche la signature de nouveaux baux et fait, en outre, obstacle aux solutions amiables que les parties seraient bien des cas prêtes à envisager. Pourquoi, en effet, signer un contrat qui risque d'être détruit dans quelques semaines ou d'apparaître comme une injustice à l'un des signataires si la loi doit lui être plus favorable?

Or, le Parlement ne se résoud à aucun texte. Tirillé par des opinions contradictoires, il ne sait où est la vérité et se montre perplexe devant les répercussions possibles des dispositions qu'il édicterait. Quel ennui pour un député bien intentionné de voter une loi qu'on lui reprochera un jour comme contrairement aux intérêts agricoles qu'il s'était engagé à défendre auprès de ses électeurs!

Quel est le problème? Quelles en sont les difficultés cruciales?

On se souvient que la loi du 9 juin 1927 avait autorisé, au bénéfice du propriétaire, la revision des baux à ferme antérieurs à 1924 et conclus pour une durée d'au moins neuf années.

Cette revision était légitimée par la dévalorisation du franc, qui pesait lourdement sur les propriétaires dont les fermages étaient, en fait, diminués de quatre cinquièmes de leur valeur première.

Inspirée par un souci de justice, la loi du 9 juin 1927 avait un grave inconvénient: elle créait un précédent.

Or, la dévalorisation du franc qui avait atteint son maximum dans le courant de l'été 1926, fut suivie d'une revalorisation dont la courbe ascendante trouva son terme à la fin de décembre de la même année, dans une stabilité définitive que devait consacrer dix-huit mois plus tard la loi du 15 juin 1928. Un certain nombre de fermiers ayant conclu des baux au moment de la chute du franc virent donc leurs fermages sensiblement aggravés par la déflation et demandèrent une revision analogue à celle dont venaient de bénéficier les propriétaires.

De nombreuses propositions de loi furent déposées dans le courant des années 1928-1929, mais, en raison du petit nombre des intéressés et de la prospérité générale, elles n'eurent aucun écho au Parlement, malgré un remarquable rapport de M. le député Augé (25 février 1930).

En 1931, la crise agricole étant survenue, l'idée d'une revision prit corps de nouveau et donna lieu à plusieurs propositions qui furent l'objet d'un rapport supplémentaire de M. Augé (17 décembre 1931) et, les élections étant proches, donnèrent lieu à un vote de la Chambre le 2 février 1932.

Puis ce furent les élections, puis l'indifférence du Sénat, puis les vacances et enfin le vote par le Sénat d'un texte tout différent de la Chambre, le 18 novembre 1932.

Nous voici au cœur du débat. La Chambre a voté la revision pure et simple, sans faculté de résiliation. Le Sénat a voté la revision avec faculté de résiliation. Que faut-il penser de ces deux systèmes? Quelles difficultés soulèvent-ils l'un et l'autre?

Il faut bien noter tout d'abord que la loi du 9 juin 1927 ne peut plus être invoquée qu'en ce qui concerne seulement le principe d'une mesure en faveur des fermiers. Car quels sont actuellement les fermiers qui accepteraient une loi décidant la revision

des baux conclus avant le 1^{er} juin 1929, pour une période d'au moins neuf années, étant entendu que seuls seraient révisibles les baux en argent (ou la fraction en argent des baux mixtes) et que le propriétaire aurait seul le droit de résilier si le nouveau prix imposé ne lui convenait pas? Or, une telle loi serait justement le pendant de celle de 1927.

Le problème est aujourd'hui différent. La loi de 1927 était justifiée par des raisons d'ordre économique. La loi que demandent les fermiers l'est par des raisons d'ordre économique (du moins dans la grande majorité des cas). Le mirage de la prospérité a incité nombre d'entre eux à conclure des baux à n'importe quel prix. Victimes aujourd'hui de leur imprudence, ils demandent qu'à toutes les causes de misère qui s'abattent sur eux ne s'ajoute pas celle d'un fermage excessif. L'intérêt général exige de ne pas laisser sans écho cet appel d'une détresse réelle.

Mais quelle est la solution positive qu'exige cet intérêt général? Voilà sur quoi l'accord est loin d'être fait.

Deux systèmes s'offrent entre lesquels toutes les combinaisons sont possibles. La revision d'une part. La résiliation d'autre part. Ils offrent l'un et l'autre des avantages et des inconvénients.

Voyons d'abord l'aspect théorique de la question.

La revision est bien plus rationnelle quand il s'agit de porter remède aux effets de variations monétaires. C'est pourquoi elle s'imposait et fut retenue en 1927. Le franc avait perdu les quatre cinquièmes de sa valeur sur 1914. En majorant de 200 p. cent au maximum le prix de 1914, on corrigeait partiellement la dévalorisation sans porter atteinte à l'essence du bail qu'on ne faisait, en somme, que rétablir, dans une certaine mesure, dans son équilibre premier envisagé par les contractants. Le fermier gardait encore une certaine marge d'avantage et, s'il estimait cette marge suffisante ou inexistante la voie de la résiliation lui était ouverte. En fait, rares furent ceux qui résilièrent.

S'agissant aujourd'hui de variations économiques, c'est la résiliation qui — toujours sur le plan rationnel — se présente comme la solution la plus normale. Le prix du bail s'avère élevé parce que la vente des produits n'est plus rémunératrice. Mais la monnaie demeure intacte; et, comme c'est elle qui mesure les valeurs, si un contrat en argent apparaît aujourd'hui onéreux, tout ce que peut faire le législateur est de dénouer ce contrat mais non de le refaire sur une base dont les éléments mêmes lui manquent.

Voilà ce que dit la théorie. Mais la théorie est peu de chose dans la vie. Il faut aussi considérer les conséquences d'ordre pratique. Or, la résiliation offre de graves inconvénients. Elle paraît acceptable, à vrai dire, dans les régions où la loi de l'offre et de la demande joue en faveur des fermiers. Qu'arrivera-t-il, en effet, en cas de résiliation? Il arrivera que le propriétaire, pour conserver un fermier dont il est satisfait, discutera avec lui de nouvelles conditions de bail: par la résiliation la revision se fera automatiquement. Mais il est des régions, telles la Bretagne et le Nord, où la loi de l'offre et de la demande joue en faveur des propriétaires. Quelle satisfaction la résiliation peut-elle apporter aux fermiers? Aucune, disent-ils, parce que les propriétaires élimineront ceux qui sont en place et prendront de nouveaux locataires. Le remède serait donc pire que le mal. A cet argument s'ajoute, pour certains fermiers du Nord, une considération particulière: le « pot de vin » qu'ils ont payé au fermier sortant, lors de leur entrée dans la ferme, leur échappera à la sortie si, au lieu de céder normalement, ils résilient purement et simplement avec leur propriétaire. Ils demandent donc la revision.

La revision offre le sérieux avantage social de conserver le fermier sur sa ferme. Elle n'expulse pas l'exploitant dans les régions où la loi de l'offre et de la demande est en faveur du propriétaire. C'est évidemment un point capital. Mais les inconvénients sont, d'autre part, extrêmement sérieux.

D'abord, la revision constitue une grave immoralité en favorisant certains fermiers spéculateurs, étrangers souvent, qui, par leurs sursurcharges excessives, ont évincé à leur profit des familles honnêtes installées parfois depuis des générations sur la ferme considérée.

Supposons toutefois ce cas exceptionnel. Sur quelle base se fera la revision? Nous l'avons dit: l'évaluation d'un coefficient général pour toute la France est impossible, car si la valeur moyenne de la terre n'est que de deux ou trois fois celle d'avant-guerre, les meilleures terres accusent une augmentation qui va parfois jusqu'à 800 ou 1.000 pour cent. Un nivellement général favoriserait les mauvaises terres au détriment des bonnes. Ce ne serait pas seulement une pénalisation du travail, ce serait une véritable diminution de la richesse nationale effectuée follement par le législateur. Quant à la revision particulière opérée par expertise (système de la Chambre des députés), elle constitue un travail de

romain et comporte un arbitraire total. Dans l'hypothèse où elle ne s'accompagne pas d'une résiliation éventuelle, elle n'est pas autre chose qu'une taxation, qui risque d'avoir les plus dangereux effets sur la valeur de toute la propriété foncière et sur le prix des produits agricoles. La première et la plus certaine victime d'une revision de cette sorte serait le petit propriétaire exploitant.

Telles sont les lignes essentielles du problème de la revision des baux. Telles en sont les difficultés vraiment fondamentales.

Dans l'état actuel des choses, on ne saurait attendre du législateur une solution d'ensemble qui réponde pleinement et à la justice et à l'intérêt général. La solution n'est qu'entre les mains des propriétaires et des fermiers. S'ils ont les uns et les autres conscience de leurs devoirs, ils surmonteront la crise ensemble, car leurs intérêts ne sont pas opposés mais convergents.

Le fermage, comme tout marché, comporte un juste prix. Les éléments de ce juste prix ne peuvent être parfaitement déterminés que par le propriétaire et par le fermier. Aujourd'hui ce prix est très bas. Nous disons donc aux uns et aux autres, hérissons à l'approche d'une loi qui met en jeu toutes les passions de l'opinion publique: « Déposez vos querelles et entendez-vous, car toute loi vous sera, à l'un et à l'autre, plus onéreuse qu'une entente de bonne foi ».

Cependant cette loi sera votée et on est en droit de nous demander: Quelle peut-elle être pour qu'elle soit la meilleure — ou la moins mauvaise?

A la lumière de ce que nous avons exposé sur les méfaits de la revision et de la résiliation pures et simples, il semble que le plus sage soit de s'en tenir, suivant le système du Sénat — et quels que soient les aménagements à apporter au texte sénatorial lui-même — à une COMBINAISON DE LA REVISION ET DE LA RESILIATION. C'est d'ailleurs ce que les Chambres d'agriculture ont préconisé, et leur voix a l'autorité.

Mais, quelle que soit la solution qui doive prévaloir, le Parlement doit au pays de la voter tout de suite. Car le plus grand mal désormais, c'est l'incertitude où sont les intéressés. Tous les éléments du débat sont connus. Il faut choisir.

Nous attendons la loi.

DISCUSSION DU PROJET DE LOI DEVANT LA CHAMBRE

Dans sa séance de mardi matin, 18 janvier, la Chambre a continué la discussion du projet de loi voté par la Chambre, modifié par le Sénat, tendant à la revision des baux ruraux.

M. André Hesse, élu vice-président, occupe le fauteuil présidentiel. On compte 67 députés seulement dans l'hémicycle.

Le Président donne lecture du premier article et donne lecture des contre-projets qui sont au nombre de quatre. Après quelques explications, tous abandonnent leur contre-projet, sauf M. Renaud, mais la Chambre repousse celui-ci à mains levées et l'article premier, ainsi conçu, est adopté:

« Article premier. — Tout fermier qui aura conclu, entre le 1^{er} janvier 1924 et le 11 novembre 1932, pour une durée d'au moins trois ans, un bail à ferme dont le prix sera payable soit en argent, soit en nature, pourra, dans le délai de trois mois à partir de la promulgation de la présente loi, et ce à peine de forclusion, demander, par lettre recommandée avec avis de réception, ou par acte extra-judiciaire, au propriétaire de l'immeuble objet du bail la réduction du prix du fermage ».

Puis, avec le rejet de plusieurs amendements, la Chambre aborde la discussion de l'article 2, qui est ainsi conçu:

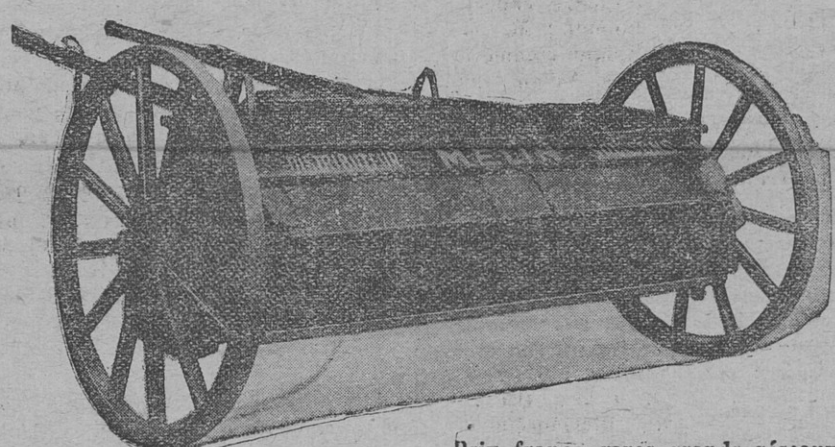
« Article 2. — Faute d'accord dans le mois qui suivra la demande, le propriétaire et le fermier comparaitront en personne, à la requête de la partie la plus diligente, sur la détermination faite au greffe devant le président du Tribunal d'arrondissement où est situé le siège principal de l'exploitation; ce magistrat convoquera les parties à son audience huit jours au moins à l'avance, par lettre recommandée du greffier, avec avis de réception; le magistrat procédera à la tentative de conciliation; si celle-ci demeure infructueuse, deux experts seront désignés, choisis par les parties, ou, en cas de désaccord, le magistrat; les experts nommés auront pour mission de donner, dans un rapport déposé au greffe du Tribunal, dans le délai d'un mois à dater du jour de leur désignation, leur avis sur la valeur locative actuelle de l'exploitation ».

En principe, les parties comparaitront en personne devant le magistrat; elles pourront se faire assister par un électeur aux Chambres d'agriculture du département; elles pourront également se faire assister, et en cas d'impossibilité justifiée, se faire représenter par un avocat ou un avocat régulièrement inscrit, dispensé de procuration.

L'article 2 est adopté et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

Machines Agricoles

Distributeurs d'Engrais



Modèle courant. Commande du fond mouvant par un seul arbre. Bonne construction.

Larg. d'épandage: 1^{re} 50... 1.540 fr.
— — 1^{re} 75... 1.970 fr.
— — 2^e... 2.000 fr.

Supplément pour carter à bain d'huile des deux côtés: 100 francs.

Scies à bûches

BATI BOIS: Modèle simple, pour sciage de bûches de 18 cm. de diamètre environ. Marchant au moteur; débit en travers: 4 stères à l'heure, en deux traits. A cheval, sans table.

Avec lame de 500 m/m... 435 fr.
— — 600 m/m... 485 fr.

Modèle combiné, avec table et cheval pour sciage en long et en travers. Fabrication parfaite; gros succès.

Avec lame de 500 m/m... 530 fr.
— — 600 m/m... 595 fr.

Modèle avec table à retour automatique.

Avec lame de 500 m/m... 630 fr.
— — 600 m/m... 670 fr.

BATI FER: Paliers à billes, qualité supérieure. Modèle combiné à cheval et table.

Avec lame de 500 m/m... 500 fr.
— — 600 m/m... 560 fr.

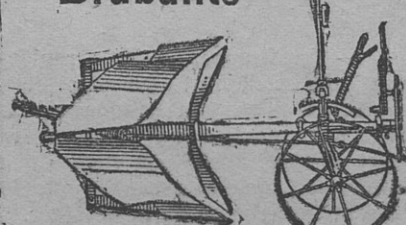
Pour poulies fixes et folle et débrièvement, majoration de 30 francs.

LAMES DE SCIES, seules; denture droite, couchée, ou à crochets, au choix.

Diamètre 500 m/m... 80 fr.
— 550 m/m... 105 fr.
— 600 m/m... 125 fr.

Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Brabants



Nous consulter au Syndicat.

Prix franco gares grands réseaux. Remise à nos adhérents.

Nous attirons l'attention des cultivateurs sur les derniers perfectionnements de ces distributeurs, qui sont livrés avec une garantie de 3 ans.

Distributeurs d'engrais pour vignes sur demande.

Notices explicatives et autres marques, nous consulter.

Cuiseurs

Cuiseurs en tôle d'acier de 3 m/m, les plus simples, les plus solides.

Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulever.

Nouveaux prix en Basse de 1933. Tous ces cuiseurs se vendent galvanisés.

Contenance Prix Contenance Prix

en litres avec cuve galvanisée en litres avec cuve galvanisée

50 395 fr. 125 625 fr.

65 455 fr. 150 685 fr.

80 505 fr. 200 760 fr.

100 570 fr. 250 840 fr.

Modèles plus grands sur demande.

Ces prix s'entendent départ usine.

REMISE à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Cultivateurs

A dents flexibles et socs reversibles ordinaires, dents plates ou étagées et pièces de renforcement des traverses extérieures.

MODELE REGULAR, dents intérieures, sur 3-traverses:

Avec avant-train à vis à 1 roue:

Larg. 1 levier 2 leviers

5 dents..... 0^{re} 310 fr. 325 fr.

7 — 0^{re} 325 — 340 —

9 — 1^{re} 375 — 390 —

11 — 1^{re} 420 —

Avec avant-train à vis à 2 roues:

Larg. 1 levier 2 leviers

5 dents..... 0^{re} 330 fr. 345 fr.

7 — 0^{re} 345 — 360 —

9 — 1^{re} 395 — 410 —

11 — 1^{re} 445 —

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

Herses articulées en 2

Herses à 3 flecthes par compartiment.

Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, volée d'attelage, chainettes centrales d'articulation.

Dents de: 43-45-47-49

2 comp., 30 dents. 44 k. 60 k. 69 k.

3 comp., 45 dents. 68 k. 92 k. 108 k.

4 comp., 60 dents. 92 k. 124 k. 143 k.

Prix du kilo: 2 fr. 70, départ usine.

Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flecthes par compartiment.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Remise à nos adhérents.

Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaises en fer, moyeux fonte et rayons fer plat.

Grande robust

MARCHES DE LA VILLETTE Du Lundi 16 Janvier 1932. Table with 4 columns: Animaux, Ancien, Ventes, Cours officiels. Rows for Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

TRAITEMENT D'HIVER. Text describing winter treatment for livestock, including feeding and health care.

Le traitement de la tavelure est exclusivement préventif. On l'exécute au début de la floraison en pulvérisant de la bouillie bordelaise.

Le chancre : Pénétrant par les diverses blessures faites aux branches, surtout par le puceron lanigère, par la grêle, etc., le chancre rongeur peu à peu le bois dont, finalement, il entraîne la cassure ou la mort.

Engrais : Comme toutes les terres, les vergers doivent recevoir du fumier et des engrais ; mais il est difficile de les faire parvenir jusqu'aux racines, car si l'on épand l'engrais en couverture, il est évidemment absorbé par les plantes de surface, et l'arbre n'en bénéficie pas.

Engrais : Comme toutes les terres, les vergers doivent recevoir du fumier et des engrais ; mais il est difficile de les faire parvenir jusqu'aux racines, car si l'on épand l'engrais en couverture, il est évidemment absorbé par les plantes de surface, et l'arbre n'en bénéficie pas.

L'OCTOZONE guérit les PLAIES VARIQUEUSES. 18, Rue Lafayette - NANTES.

Si vous voulez des fourrages plus abondants, plus riches en acide phosphorique, de plus grande valeur nutritive pour vos animaux, épandez du Superphosphate de chaux.

Journée de la Coopération Agricole. Une Journée de la Coopération agricole aura lieu le lundi 23 janvier, 8, rue d'Athènes, sous la présidence de M. de Crazenans.

On effectue la plantation en mars, en rangs espacés de 80 centimètres et on dispose les tubercules assez près les uns des autres, pour faciliter le battage.

NE LAISSEZ PLUS VOTRE FUMIER SEC et en DÉSORDRE. C'est un gaspillage ruineux et si vous avez, comme c'est indispensable, une fosse à purin, arrosez copieusement votre fumier avec ce purin ou avec de l'eau puisée dans la mare.

La POMPE « NIAGARA », création des Etablissements ERNEST RONOT, est sans contredit la plus qualifiée pour vous donner satisfaction.

Le Topinambour est une plante qui se cultive dans des terres de médiocre qualité, et qui permet d'entretenir, même pendant les hivers les plus rigoureux, les troupeaux en parfait état.

Le Topinambour est une plante qui se cultive dans des terres de médiocre qualité, et qui permet d'entretenir, même pendant les hivers les plus rigoureux, les troupeaux en parfait état.

Le Topinambour et l'Alimentation du bétail

Notre confrère « La Défense agricole de la Beauce et du Perche » vient de publier, sous la signature de M. V. Braun, ancien directeur de la Station Agronomique d'Eurol-Loir, un intéressant article sur quelques produits entrant dans l'alimentation du bétail.

On utilise 20.000 kilogrammes de fumier de ferme, puis les engrais complémentaires suivants : Superphosphate minéral... 403 kilogr. Chlorure de potassium... 200 —

On effectue la plantation en mars, en rangs espacés de 80 centimètres et on dispose les tubercules assez près les uns des autres, pour faciliter le battage.

On utilise de 15 à 20 hectolitres de semence à l'hectare, soit de 1.200 à 1.600 kilogrammes, qui fournissent un rendement de 20.000 à 25.000 kilogrammes de tubercules.

On effectue la plantation en mars, en rangs espacés de 80 centimètres et on dispose les tubercules assez près les uns des autres, pour faciliter le battage.

On effectue la plantation en mars, en rangs espacés de 80 centimètres et on dispose les tubercules assez près les uns des autres, pour faciliter le battage.

On effectue la plantation en mars, en rangs espacés de 80 centimètres et on dispose les tubercules assez près les uns des autres, pour faciliter le battage.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES. 87. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés : Seibel Blanc 4986, 5409, Coudère 13 ; Seibel Rouge 4643, 5437, 5455, 5487, 6905, 7053, 8745, 8748, 8916 ; Baco Rouge, très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. Authenticité garantie.

208. — A vendre, beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, Viticulteur-Pépiniériste, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

216. — A vendre, beaux plants d'asperges « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser M. Robert-Morice, à Sainte-Luce (L.-L.).

221. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Courpie (Maine-et-Loire). Offrent plants de vignes greffés et hybrides nouveaux ; 10 pommiers, tige 2 mètres, 0°10 à 0°12 de tour, 185 fr. ; 0°08 à 0°10, 140 fr. ; 10 poiriers sur cognassier, 50 francs. Franco toutes gares. Prix-courant franco.

229. — A vendre, plants de vigne, Hybrides producteurs racinés des meilleures variétés : Seibel blanc n° 880, 4986, 5409, 6468 ; Seibel rouge 4643, « Le Roi des Noirs » ; 5455, 5437, 5487, etc. ; Baco rouge n° 1 et blanc n° 22 A ; Berthille Seyve 450 et 2862 « Le Commandant » ; Coudère ; Gailard ; authenticité garantie à 100 % ; notice descriptive et prix-courant franco. S'adresser M. A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

1. — A affermer pour le 23 avril 1933, ou pour le 1er novembre 1933, terres, prés, vigne, une parcelle de marais, avec logement. Environ 5 à 6 hectares, au gré du preneur. S'adresser au Syndicat.

6. — A louer, une bordure de 7 hectares et demi environ, située Région de La Chapelle-Basse-Mer-Berchacat. S'adresser à M. Baudry, notaire à Gesté (M.-et-L.).

7. — A vendre : graines de pins maritimes, tre qualité ; plants d'épicéas blancs, haut 30-40, 8 fr. le cent ; Cupressus-Lambertiana, en godet, deux ans ; graines choux navals de drageons garantis extras ; plants asperges d'Argenteuil, un an, deux ans, trois ans ; plants de vigne de toute sorte et noah, 20 fr. le cent, et arbres fruitiers, etc. Semence pommiers de terre prime de Noirmoutier, la Bonnette, 1 fr. le kilo ; foin pour réponse. Puis tous les mercredis à Machecoul, sur la place. S'adresser à M. Ponthoreau, jardinier, graines, Challans (Vendée).

9. — A vendre, cause santé, conduite intérieure Renault KZ, parfait état. S'adresser Viaud, La Garenne, Batz (L.-L.).

10. — A vendre, une jument, 3 ans, très douce, n'ayant peur de rien, habituée à tous travaux de culture. S'adresser au Syndicat.

La Défense de l'Osier

Comme suite à l'entrevue que vient d'avoir à Paris M. Marcel Chauveau, avec M. Leroux, président de la Chambre syndicale des Osieriers français, et aux démarches et interventions qui seront faites auprès des Pouvoirs publics, il y a lieu d'espérer que l'importation des osiers sera contingentée ou fermée et que les droits de douane actuellement insuffisants, seront très sensiblement augmentés.

Avoine de Semence de Printemps

Nous pouvons fournir à nos adhérents, en provenance du Centre National d'Expérimentation Agricole de Grignon (S.-et-O.), les meilleures variétés d'avoine de Printemps, pour semence.

AVOINE JAUNE

Jaune de Lochoy, très belle et pure, 120 fr. les 100 kilos, logés, départ Grignon.

AVOINES NOIRES

Orion, très précoce. Argus, très productive. Noire Inversible, très rapide. Douglas Haig, presque aussi rapide, grain moins grossier. Briégo, grain fin. Suprême, rappelle Douglas Haig. Ces variétés d'avoine noire, au prix de 140 francs les 100 kilos, logés, départ Grignon. Transmettre les commandes au Syndicat.

Le Transport des Viandes fraîches et Abats sur les Chemins de Fer de l'Etat

Afin de faciliter le transport des viandes fraîches et abats, les Réseaux de l'Etat et d'Orléans ont accordé récemment aux envois par wagon chargé de 3.500 kilos ou payant pour ce poids, à destination de Paris-Batignolles, Paris-Vaugirard et Paris-Austerlitz, le bénéfice d'un nouveau barème présentant des réductions d'environ 15 % sur les prix antérieurement perçus.

Chemin de Fer de Paris à Orléans et du Midi

ALGER

à 38 h. 1/2 de Paris par Port-Vendres. La voie la plus rapide entre Paris et Alger est celle de Paris-Quai d'Orsay-Toulouse-Port-Vendres. La traversée est assurée en 22 heures par le rapide et confortable paquebot « El-Kantara », de la Compagnie de Navigation-Mixte ; ce paquebot moderne est pourvu des dispositifs de sécurité les plus perfectionnés.

Dans le sens France-Algérie, il correspond à un train-paquebot partant de Paris-Quai d'Orsay les dimanches et jeudis soirs à 17 h. 21 (toutes classes, couchettes de 1re classe et wagon-restaurant) ; l'arrivée à Alger a lieu le surlendemain matin, à 8 heures. (Durée totale du voyage 38 heures 1/2.)

C'est non seulement la voie la plus courte, mais celle qui traverse les eaux les mieux abritées ; c'est la seule avec transbordement direct des passagers et de leurs bagages du train au paquebot, sur le quai même d'embarquement.

Ne référez pas ce journal sans avoir parcouru nos petites annonces des « OFFRES ET DEMANDES ». L'une d'elles peut vous intéresser.

Le Mystère de Malbackt

PAR MAX DU VEUZIN. Aujourd'hui, pour ne pas lui imposer ma présence, je ne suis restée dans le donjon que le temps nécessaire pour le soigner et je suis allée errer dans l'immense jardin, dont je connaissais maintenant les coins.

— Vous vous en allez, miss Margaret ? s'est informé doucement Piercy, en voyant mon mouvement de retraite. Pour lui répondre avec assez de calme, j'ai dû me contraindre. — Oui, Je reviendrai tantôt, quand... quand on aura besoin de moi... — Mais vous n'avez pas mangé ? — Je n'ai pas faim. — Il me regarde avec des yeux tristes, des yeux de chien dévoué.

et sa tête dans ses mains, il s'est plongé dans ses réflexions. Deux heures durant, il a gardé cette position et, pour l'en tirer et le contraindre à manger quelque chose, car il n'avait rien pris depuis hier soir, j'ai dû lui poser ma main sur l'épaule et le secouer doucement. Il s'est redressé en sursaut et, me regardant avec des yeux hagards :

Prix-Courant

Nous cotons les prix suivants sans engagement et sauf variation.

Alimentation du Bétail

Brisures de Riz.....	Manq.
Farine de Manioc.....	96 »
Riz Saigon n° 1, par 100 kilos.	82 »
Issues de riz.....	70 »
Remoulage de fèves (sacs 75 kilos).....	60 »

Les 100 kilos logés sur wagons Nantes, Chantenay

« LE TITAN » (au cours)

Farine alimentaire pour porcs et bovins.

Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.

Farine « La Reine »..... au cours

Tourteaux Arachide «Armor»..... 90 »

Mais pour volailles (quantité importante, nous consulter)..... 90 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Proviende « Sucraff » N° 1..... 72 »

« Sucraff » N° 2..... 60 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %

avoine, 35 % mélasse..... 92 »

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucré-danés, avoine, tourteaux)..... 94 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs..... 89 »

Optima pour porcelets et truies..... 142 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BŒUFS VACHES ET VEAUX

Optima lait vert..... nus 79 »

Optima lait vert..... logés 84 »

Optima lait rouge..... logés 102 »

Optima pour engraissement des bœufs..... logés 90 »

Optima veaux élevage rouge, 102 »

Les 100 kilos logés.

Optima veaux élevage vert..... 84 »

Les 100 kilos logés.

Optima farine lactée pour veaux, par sacs de 5 kilos..... 14 »

Quantité importante, nous consulter.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poisson..... 165 »

Granulé condensé..... 115 »

Grande Pondeuse..... 130 »

Farine de viande alimentaire..... 165 »

Farine d'os alimentaire..... 87 »

Coquilles huîtres broyées..... 55 »

Les 100 kilos logés sur wagon Verton.

Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 78 »

Son mélassé Say..... 86 »

Paille mélassée Say, 50 %..... 72 »

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses..... 130 »

Proviende « LAPOX » pour Lapins..... 110 »

Farine de Poisson supérieure..... 195 »

« Viande extra..... 195 »

Coquilles huîtres..... logée 65 »

Sur wagon départ Nantes.

Huiles Comestibles

Etablissements H. de la Tuillaye

HUILE D'OLIVE

Par estagnon de 5 litres..... 47 50

(logés franco gare).

Par estagnon de 10 litres..... 91 »

(logés franco gare).

HUILE « LA DELICATE »

5 litres, La Délicate, logés franco gare, 31 fr.

10 litres, La Délicate, logés franco gare, 58 fr. 30.

5 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 25 fr. 25.

10 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 49 fr. 50.

28 litres, La Délicate, nus départ Nantes, 102 fr.

POMMES DE TERRE DE SEMENCE

PRIX SAUF VARIATIONS

les 100 kil. logés

Royale Jaune..... 80 »

Royale Kidney..... 65 »

Estérelingon..... 75 »

Idéale..... 75 »

Early Rose..... 72 »

Dekla Maréchal..... 72 »

Hollande Jaune..... 65 »

Flucke Saint-Malo..... 65 »

Belle de Juliette..... 67 »

Ronde Jaune..... 57 »

Abondant de Montvilliers..... 73 »

Fin de Siéle..... 65 »

Sauvage de Bretagne..... 70 »

Blanc Précoce..... 67 »

Industrie..... 57 »

Chardon..... 60 »

Institut de Beauvais..... 65 »

Géante Sans Pareille..... 57 »

Autres variétés nous consulter.

Les prix ci-dessus s'entendent aux 100 kilos logés départ Bretagne.

Nous pouvons fournir, d'autre part, de la Ferme Expérimentale d'Avrillé (M.-et-L.), les variétés : Jaune ronde dite aussi Industrie et Institut de Beauvais, variétés saines, de gros rapport, au prix de 65 francs les 100 kilos logés, en tubercules triés, ou à 75 francs les 100 kilos en tubercules calibrés, départ Maine-et-Loire, S'adresser au Syndicat.

Produits Viticoles

Soufre sublimé..... 120 »

Bouillie Azur..... 175 »

Bouillie Barousse :

logée en sacs de 50 k. 185 » les 100 k.

« 10 k. 190 »

en caisse de 12 boîtes

de 2 kilos..... 210 »

Sulfate de Cuivre

Anglais et français..... au cours

Pour toutes quantités nous consulter.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur..... 255 »

Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon Croix d'Or extra pur, 72 % huile..... 250 »

Les 100 k. départ Nantes.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 19 janvier.

Farine de froment..... 155 »

Blé nouveau, moulinement sans ail, base 76 kil., l'hectolitre..... 103 »

Blé sans ail, base 76 kilos..... 104 »

Avoines grises ou noires..... 77 »

Avoines bigarrées..... 74 »

Sarrasin Bretagne..... 82 »

Sarrasin Loire-Inférieure..... 84 »

Orge indigène..... 74 »

Orge Maroc..... 60 »

Son bonification..... 55 »

Ces cours s'entendent par quintal complet, départ lieux de production.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé en bottes..... 195 »

Paille d'orge en bottes..... 185 »

Paille d'avoine en bottes..... 190 »

Foin, les 500 kilos..... 185 à 200 »

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 13 janvier

On cote le demi-kilo :

VEAUX : 544. — 1re qualité, 5,50

à 7,75 (prix sur pied, tous kilos payables).

BŒUFS : 8. — Devant : 1re qualité, 3 à 3,50; 2e qual., 2,50 à 3 fr.; 3e qual., 1,25 à 2,25. Derrière : 1re qualité, 3,50 à 4,25; 2e qual., 2,25 à 3,25; 3e qual., 1,75 à 2,25.

MOUTONS : 270. — 1re qualité, 7 à 8 fr.; 2e qual., 6 à 7 fr.; 3e qual., 5 à 6 fr.

AGNEAUX. — Sans tarif.

PRIX DU KILO SUR PIED

BŒUFS. — Plus bas, 1,25; plus haut, 4,25; prix moyen, 2,75.

VEAUX. — Suivant qualité : plus bas, 5,50; plus haut, 7,75; prix moyen, 6,62.

MOUTONS. — Plus bas, 5 fr.; plus haut, 8 fr.; prix moyen, 6,50.

Ces prix s'entendent rentrés à Nantes et pesés dans l'après-midi; il est juste de diminuer ensuite, perte de kilos, frais de marché et transport : 0 fr. 80.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 18 janvier.

Artichauts, les 12, 14 fr. — Bette-raves, les 12, 0 fr. — Carottes, le kilo, 0,50. — Céleri rave, les six, 6 fr. — Céleri blanc, les six, 6 fr. — Choux pommés, les 16, 10 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. — Chou Bruxelles, le kilo, 1,25. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 2,50. — Escaroles, les 12, 2,50. — Epinards, le kilo, 3 fr. — Laitues, les 12, 3 fr. — Mâche, le kilo, 2,50. — Navets (nouveau), la boîte, 1,25. — Oignons, le kilo, 1,50. — Pommes, le kilo, 1,50 à 3 fr. — Pissenlits, le kilo, 3 à 6 fr. — Poireaux, la boîte de 30.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 18 janvier.

POMMES DE TERRE. — Affaires toujours difficiles. Le froid n'a eu aucune influence directe, la demande étant restée nulle. Dans l'ensemble les cours sont indécis. La faiblesse est assez prononcée sur quelques sortes de Bretagne.

On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise en vrac : Royale d'Orléans, 21 à 22; Parisienne du Loiret, 20; Hollande de Bretagne, 25 à 27; Sarrasin rouge de Bretagne : grosses trilles, 35 à 36; toutes venantes, 30 à 31; du Loiret, 33 à 34; du Poitou, 31 à 32; d'Anjou, 32; Flouck-Bretagne, 24 à 25; de l'Yonne, 28 à 29; Fin de Siéle Bretagne, 24; Beauvais Bretagne, 30; de la Sarthe, 25 à 26; Ronde Jaune, Bretagne 20 à 21; Sarthe, 19 à 20; Loiret, 19 à 20; Esterlingon Nord, 23; du Loiret, 26; Isles Noires, terminée; Etoile du Nord du Loiret, 30; d'Eure-et-Loir, 25; Early Sarthe, 28; de Touraine, 25; Rosa Est, 52 à 53; Loiret-Cher, 48; Loiret, 50; Côtes-du-Nord, 39 à 40; Morbihan, 35 à 36; Industrie Nord, 20; Éclaire Bleue, Bretagne, 19; blanche, 23; Maerker, 17; Wolmann Seine-et-Oise, 16; Royal Kidney, Loiret, 20; de la Marne, 21 à 22.

CAROTTES. — Tendances très fermes, rarefaction de la marchandise. On cote aux 100 kilos, wagons départ logés : Poitou, 40 à 45; Auxonne, 45 à 48; Yonne, 40 à 45; Meaux, 50 à 60; Luc, 45 à 50; Loiret, 45 à 50; Saint-Omer, 45 à 50.

NAVETS. — Peu d'affaires, mais cours assez soutenus. On cote 30 francs aux 100 kilos, départ logés, toutes provenances.

OIGNONS. — Marché très calme, mais en raison des froûds les acheteurs se sont décidés à payer un peu plus cher. La tendance est soutenue en commerce et très ferme en culture. On cote aux 100 kilos, départ logés : Poitou, 140; Auxonne, 120; Luc, 145 à 150; La Ferre-Verberie, 150; Carailon, 90; Syrie, 90 à 92 (Marseille).

Cours des Vins

Muscadet..... 850 à 950

Gros-plant..... 400 à 480

Noah..... 160 à 200

Seibel..... 380 à 425

ACHETEZ - VOS BOUCHONS - ARTICLES DE CAFE - chez Emile BOULLERY

J.-B. TOULON, Succ^r

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

CANDÉ, 16 janvier.

Blé, 102-104 fr.; orge, 80-85 fr.; avoine, 80-85 fr.; pommes de terre, 200 fr.; paille, les 1.000 kilos, 160-200 fr.; foin, 300-400 fr.; beurre, le demi-kilo, 7,20-7,75; œufs, la douzaine, 6,50-7 fr.; poulets, la couple, 28-30 fr.; canards, la couple, 24-28 fr.; oies grasses, le kilo, 6,50-7 fr.; oies courantes, 11 fr.; pigeons, la couple, 10-12 fr.; lapins, la pièce, 12-15 fr.

Porcs gras : amencés, 40, vendu le kilo 7-7,50; Porcs maigres : amencés, 100, vendu la pièce 300 à 400 fr. Porcillons : amencés 350, vendu la pièce 190 à 240 fr.

CHATEAUBRIANT, 18 janvier.

Farine, 158 à 160 fr.; blé, 100 fr.; sarr